

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 31 MARS 2025

Date de convocation : 25 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-027 à 25-049 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°25-050	27	04	06	31
De la délibération n°25-051 à 25-061	28	04	05	32

Secrétaire : Mme Anne TERLEZ

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Hafidah OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M Marc RIVET ayant donné pouvoir à M François-Xavier PRIOLLAUD
- M Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT EXCUSÉ : M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-032 Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec Radio Vallées d'Avre, d'Iton et d'Eure (Radio Espace Normandie)

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

04 AVR. 2025

AFFICHÉ LE

04 AVR. 2025

Le Maire

François-Xavier



Accusé de réception en préfecture
027-242703758-20250331-25-032-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception en préfecture : 04/04/2025

N° 25-032

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS AVEC RADIO VALLÉES D'AVRE, D'ITON
ET D'EURE (RADIO ESPACE NORMANDIE)**

RAPPORT

M. Jean-Louis BAUCHARD rapporte que par délibération n°24- 047 du 25 mars 2024, le Conseil municipal a renouvelé son soutien aux activités de Radio Espace, portée par l'association Radio vallées d'Avre, d'Iton et d'Eure, en autorisant la signature d'une convention, qui encadre la mise à disposition à titre onéreux du local du 34 rue du Matrey et le versement d'une subvention annuelle de 11 500 €.

Cette convention, signée pour l'année 2024, est arrivée à son terme le 31 décembre 2024. Le Conseil municipal est donc sollicité pour autoriser la signature de la convention 2025.

Le partenariat instauré en 2002 entre la Ville de Louviers et l'association perdure avec le renouvellement chaque année d'une convention d'objectifs et de moyens.

Radio Espace se veut une radio d'information et d'animation de proximité active au niveau local, départemental et même régional. Elle se soucie du pluralisme, tant sur le plan social, que culturel ou politique. Sa promotion des initiatives et des événements marquants du champ social, culturel, sportif et associatif sert totalement l'intérêt local.

L'association Radio vallées d'Avre, d'Iton et d'Eure, déclarée en Préfecture de l'Eure le 17 juillet 2001 sous le n° W27 300 92 97 émet désormais sur huit fréquences accordées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) sous le nom de Radio Espace.

L'association est fortement investie dans des partenariats avec la Ville et complète son intervention, notamment sur les grands événements municipaux : Foire Saint-Michel, programmation estivale, Village des associations et festivités de Noël.

En conséquence le Conseil municipal est invité à renouveler pour 2025, son soutien à cette association,

DÉCISION

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant la nécessité de maintenir au bénéfice des habitants un partenariat avec une radio d'information et de proximité afin de relayer les grands évènements municipaux ;

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre l'association Radio vallées d'Avre, d'Iton et d'Eure, et la Ville de Louviers, présentée en annexe à cette délibération ;

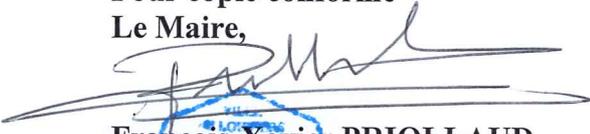
APPROUVE le versement d'une subvention de 11 500 € pour l'année 2025 selon les termes de la convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,


François-Xavier PRIOLLAUD

